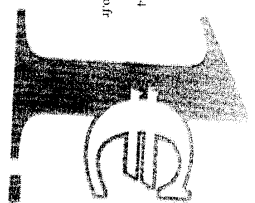


LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

MERCREDI 7 JUILLET 2004
(N° 18 636)
PRIX 1 € (6,56 F) www.lefigaro.fr



BARREAU Ils manifestaient, hier à Paris, contre le déplacement du TGI Les avocats en colère contre le « démantèlement du Palais de Justice »

Silke Koltrowitz

« La justice doit rester au cœur de la ville. » C'est en ces termes catégoriques que le bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris, M. Jean-Marie Burghuurn, a défendu la place symbolique qu'occupe le Palais de Justice au centre de la capitale et dans le cœur des Parisiens. Quelques 500 avocats ont suivi son appel à manifester, hier à midi, contre le démantèlement annoncé du TGI. Mains de banderoles et de badges où l'on pouvait lire : « Non au démantèlement de la justice à Paris », ils ont formé une chaîne humaine autour du bâtiment du Palais, sur l'île de la Cité.

Le projet de construction d'un nouveau TGI, discuté depuis des années, commence en effet à prendre véritablement forme. Dans le but de déterminer un nouveau site en été, le ministère de la Justice a créé un établissement public du palais de Justice de Paris (EPPJP) dont le comité d'orientation étudiera le 9 juillet les cinq propositions retenues - l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, le boulevard Masséna, Tolbiac et un lieu voisin de la gare d'Austerlitz. Un conseil d'administration doit se tenir le 13 juillet. Une « présentation suspecte », selon M. Burghuurn, qui regrette « l'absence de concertation véritable » autour d'une décision qui « concerne directement les Parisiens ». Pour démontrer cette mise à l'écart des citoyens, le barreau a fait réaliser un sondage par la Sofres* qui fait apparaître que 80 % des Parisiens ne

sont pas au courant du démantèlement prévu.

La nécessité de regrouper les différentes juridictions - la dispersion actuelle sur sept sites différents représente plus de 60 % du budget annuel du TGI - n'est pas remise en cause par l'ordre des avocats. Ce sont les sites proposés - « à l'ombre du pétrichet » ou « sur les rails de la gare d'Austerlitz » - qui heurtent, selon le bâtonnier, la « dignité » de la justice alors que les sites hospitaliers, jugés plus acceptables, « sont écartés sans véritable discussion ».

La phase de concertation, qui doit se prolonger jusqu'en septembre, s'annonce difficile.

* Enquête réalisée les 25 et 26 juin par téléphone auprès de 6000 Parisiens de 18 ans et plus.